

L'hon. Guy Favreau (président du Conseil privé):

Nom	Classe	Traitement	Date de Nomination
M. André Ouellet	Chef de cabinet	\$12,000	7 juillet 1965
M. J. K. Spicer	Adjoint spécial (A cessé de remplir ses fonctions le 1 ^{er} octobre 1965)	12,000	7 juillet 1965
M ^{lle} M.-P.-C. Viau	Secrétaire particulière	7,500	7 juillet 1965
M ^{me} J. Roy	Premier commis	6,143	17 janvier 1966
M ^{lle} M.-M. Ducharme	Secrétaire particulière adjointe	5,600	7 juillet 1965
M ^{me} M.-T. Roy	Secrétaire de haut fonctionnaire	5,304	1 ^{er} septembre 1965
M. J.-L. Bergeron	Commis, classe 4	5,054	7 juillet 1965
M. J.-C. Bélanger	Commis, classe 3	4,524	7 juillet 1965
M ^{lle} J. C. Pilgrim	Commis, classe 2	3,526	7 juillet 1965

COÛT DE L'OUVRAGE DE RETENUE DES GLACES POUR L'EXPO 67

Question n° 161—**M. Coates:**

1. Quel est le coût estimatif de l'ouvrage de retenue des glaces en voie de construction dans le fleuve Saint-Laurent en vue de l'Expo 67?

2. Quel était le coût estimatif initial de cet ouvrage et de ce coût, quelle était la quote-part du gouvernement fédéral?

3. S'il y a eu augmentation du coût de l'ouvrage, quelle en était la raison?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Il a fallu construire un ouvrage de retenue des glaces dans le fleuve Saint-Laurent à la suite de l'agrandissement, par la ville de Montréal, de l'île Sainte-Hélène et d'autres îles environnantes. Le coût estimatif est de \$16,300,000, y compris les travaux de génie; le part du gouvernement fédéral sera de \$13,800,000.

2. \$13,000,000, y compris les travaux de génie; la part du gouvernement fédéral a été évaluée à \$10,500,000.

3. Une augmentation générale de la construction depuis l'estimation primitive et une sous-évaluation du coût des dispositifs électriques et mécaniques.

REVENU MINIER PROVENANT DES RÉSERVES INDIENNES DE COLOMBIE-PRITANNIQUE

Question n° 180—**M. Howard:**

1. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique, le Receveur général du Canada a-t-il reçu un revenu de la province de Colombie-Britannique, comme le veut cette loi, et, dans le cas de l'affirmative, quels ont été, pour chaque année civile, a) le montant du revenu, et b) le nom de la réserve et bande indienne à qui ce montant revient chaque année?

2. Le gouvernement de cette province a-t-il omis de percevoir les revenus prévus par cette loi, et, dans le cas de l'affirmative, de quelles années s'agit-il et de combien était le montant en cause pour chacune de ces années?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): 1. Oui.

Le Receveur général a reçu \$6.25 en 1955, représentant 50 p. 100 des droits perçus à l'égard d'un claim minier dans la réserve de Scamakounst n° 19 de la bande de Kincolith et \$3.75, représentant 50 p. 100 des droits de permis à l'égard de la réserve indienne n° 1 de Creston de la bande de la Kootenay inférieure. Il n'y a aucune mine en activité ni claim mis en valeur dans les réserves auxquelles s'applique la *Mineral Resources Act* de la Colombie-Britannique.

2. D'après les registres, le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a jamais négligé de percevoir tout revenu exigible en vertu de ladite loi.

LES PRÉPOSÉS AU CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

Question n° 218—**M. Mather:**

1. Le personnel préposé au contrôle de la circulation aérienne dans tous les grands aéroports du Canada est-il suffisamment nombreux pour assurer la sécurité de ceux qui voyagent par avion?

2. Existe-t-il des régions où le personnel préposé au contrôle de la circulation aérienne est actuellement en service sept jours par semaine?

3. La région de Winnipeg est-elle dotée du personnel et des installations nécessaires au fonctionnement et à l'entretien de matériel de radar auxiliaire?

4. Quelle a été l'augmentation de la circulation aérienne à l'aéroport international de Montréal depuis deux ans (de 1964 à ce jour)?

5. Quelle a été, pour la même période, l'augmentation du nombre d'employés préposés au contrôle de la circulation aérienne?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui.

2. Il arrive que le personnel préposé au contrôle de la circulation aérienne du Canada soit en service à un poste quotidien durant sept jours d'affilée, puis bénéficie ensuite de deux ou de plusieurs jours de congé.

3. Oui.

4. En 1964 et 1965, le nombre total des mouvements d'aéronefs à l'aéroport international de Montréal s'est élevé à 176,055 et